

2019/09/09

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **9 septembre 2019**, à 19 h 30, sous la présidence du maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillers et conseillères :  
Ginette Caza, district 1  
Heather L'Heureux, district 2  
Roger Carignan, district 3  
Sylvie Tourangeau, district 4  
François Boileau district 5  
Johanne Leduc, district 6

La directeur général et secrétaire-trésorier : Denis Lévesque

Les membres présents forment le quorum.

---

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 31 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

275-2019

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*CONSIDÉRANT* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

276-2019

### DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019

*CONSIDÉRANT* qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été remise à chaque membre du Conseil ;

*CONSIDÉRANT* que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 5 août 2019, tel que présenté.

Adoptée

277-2019

### DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

*CONSIDÉRANT* qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2019 a été remise à chaque membre du Conseil ;

*CONSIDÉRANT* que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 12 août 2019, tel que présenté.

Adoptée

2019/09/09  
278-2019

### DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

*CONSIDÉRANT* qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil ;

*CONSIDÉRANT* que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 3 septembre 2019, tel que présenté.

Adoptée

---

279-2019

### APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La conseillère, Sylvie Tourangeau mentionne qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question et s'abstient de participer aux délibérations.

*CONSIDÉRANT* qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

Salaire – Mois d'août 2019 :	62 827,99 \$
Liste des chèques en circulation :	70 993,70 \$
Liste suggérée des factures à payer :	174 188,63 \$
Liste des prélèvements :	63 296,74 \$
Liste des dépôts directs :	200 784,10 \$
<i>TOTAL</i> des dépenses du mois :	572 091,16 \$

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois d'août 2019, totalisant 572 091,16 \$.

Adoptée

---

### CORRESPONDANCE ET/OU PRÉSENTATION

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2019.

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

---

280-2019

### RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

*ATTENDU* que la municipalité de Saint-Anicet et la Croix Rouge canadienne, division Québec, ont signé une lettre d'entente en 2018 pour l'organisation des services aux sinistrés selon notre plan de sécurité civile municipale.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de verser la contribution annuelle comme suit :

2019/09/09

- 2019-2020: 0,17 \$ per capita

Le montant exigé pour la période 2019-2020 est de 427,04 \$.

Adoptée

---

281-2019

### **FORMATION ADMQ ET ASSURANCE**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à s'inscrire à la formation en ligne suivante :

- *Environnement légal, politique et public ;*

Cette formation est offerte par l'Association des directeurs du Québec au coût de 424,00 \$ plus les taxes applicables.

- Payer l'assurance de 348,00 \$ à l'ADMQ pour Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier cette assurance n'est pas transférable contrairement à la cotisation annuelle.

Adoptée

---

282-2019

### **INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE LA FQM**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser monsieur Denis Lévesque, directeur général à s'inscrire au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019, à Québec. L'inscription est de 799,00 \$ plus les taxes applicables et de payer les frais d'hébergement et de déplacement, selon le règlement #455-1.

Adoptée

---

283-2019

### **ENGAGEMENT D'UN BRIGADIER**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'engager madame Monique Riopel au poste de brigadier selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Adoptée

---

284-2019

### **AUTORISATION POUR UNE NOUVELLE CIRCULATION SUR LE RÉSEAU DU MTQ**

*ATTENDU* que le Ministère des Transports demande une résolution municipale qui mentionne que la Municipalité de Saint-Anicet est en accord avec une nouvelle circulation longitudinale concernant les véhicules tout terrain.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet accepte une circulation longitudinale sur la Route 132 entre la Montée Cooper et l'Avenue Caza concernant les véhicules tout terrain.

Adoptée

2019/09/09  
285-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #455-1 – RELATIF AU TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

*CONSIDÉRANT* qu'en vertu des articles 25 et suivants de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Conseil peut établir un tarif applicable pour des actes ou des catégories d'actes accomplis au Québec par les membres du Conseil ;

*CONSIDÉRANT* qu'il y a lieu de prévoir un tarif pour faciliter l'administration de ces dépenses ;

*ATTENDU* qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

*ATTENDU* que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter l'indemnité pour frais de séjour et de déplacement ;

*ATTENDU* qu'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 5 août 2019 ;

*QUE* le règlement numéro 455-1 concernant les dépenses des élus soit et est par les présentes adopté.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le règlement numéro 455-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

**ARTICLE 1**

Le paragraphe A de l'article 1 « Indemnité pour frais de séjour et de déplacement » du règlement 455 est modifié par l'ajout de ce qui suit :

Repas et imprévus pour une journée complète	100 \$
---	--------

**ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge toute disposition inconciliable.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Gino Moretti  
Maire

---

Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Adoptée

286-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #520 – CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA 68<sup>E</sup> AVENUE ET RUE ET 69<sup>E</sup> AVENUE**

*ATTENDU* que la Municipalité désire, suite à la demande d'intéressés, procéder à l'exécution de certains travaux d'entretien sur la 68<sup>e</sup> Avenue et Rue et 69<sup>e</sup> Avenue ;

2019/09/09

*ATTENDU* que la Municipalité n'entend pas se faire déclarer propriétaire de l'assiette de ce chemin ;

*ATTENDU* qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

*ATTENDU* que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de faire le déneigement de la 68<sup>e</sup> Avenue et Rue et 69<sup>e</sup> Avenue et de recouvrer les coûts engendrés, aux propriétaires concernés.

*ATTENDU* qu'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 5 août 2019.

*QUE* le règlement numéro 520 concernant l'entretien de la 68<sup>e</sup> Avenue et Rue et 69<sup>e</sup> Avenue soit et est par les présentes adopté.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le règlement numéro 520 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

#### **ARTICLE 2 - TRAVAUX**

La Municipalité ordonne l'exécution de tous travaux de déneigement et de voirie sur la 68<sup>e</sup> Avenue et Rue et 69<sup>e</sup> Avenue.

#### **ARTICLE 3 TAXATION POUR LES COÛTS**

Afin de recouvrer les coûts engendrés par l'exécution des travaux, la Municipalité impose une taxe annuelle suffisante pour rembourser les dépenses encourues pour l'exécution de travaux, fixée selon le nombre d'unités construits pour les Avenues et la Rue concernées.

Constitue une (1) unité, la maison, chalet et/ou roulotte

Le taux sera révisé annuellement par le règlement d'imposition des taxes annuelles. Cette taxe sera ajoutée au compte de taxes des personnes intéressées.

#### **ARTICLE 4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Les propriétaires d'immeubles situés sur la 68<sup>e</sup> Avenue et Rue et 69<sup>e</sup> Avenue pour lesquelles des travaux sont décrétés devront désigner un représentant et un substitut à celui-ci.

Seul le représentant ou son substitut sont autorisés à communiquer avec la Municipalité pour les fins de toutes informations pertinentes à la bonne exécution des travaux. La Municipalité ne traitera qu'avec le représentant ou son substitut.

#### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nonobstant ce qui précède, il sera permis à la Municipalité, en tout temps et par règlement d'abroger le présent règlement et d'ainsi cesser d'exécuter tous travaux.

2019/09/09

---

Gino Moretti  
Maire

---

Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Adoptée

---

287-2019

### FORMATIONS – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser madame Andrea Geary, inspecteur en bâtiment à s'inscrire aux formations suivantes :

- *Santé sécurité sur les chantiers, à Ormstown, une (1) fois semaine pendant cinq (5) semaines au coût de 250,00 \$ taxe non-applicable offert par Huntingdon Adult Education and Community Centre (HAECC) ;*
- *Le rôle de conciliateur-arbitre, à Vaudreuil, le 23 octobre 2019, au coût de 300,16 \$ plus les taxes applicables offert par la COMBEQ ;*
- *Les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r.22, à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 décembre 2019, au coût de 300,16 \$ plus les taxes applicables offert par la COMBEQ.*

De défrayer les frais de déplacement selon le règlement #455-1.

Adoptée

---

288-2019

### MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 263-2019 – DÉROGATION MINEURE – DM-15-2019

*CONSIDÉRANT* que le conseil municipal a adopté la résolution 263-2019 concernant la demande de dérogation mineure DM-15-2019 le 12 août 2019, pour la propriété de madame Irina Rau et monsieur Sergei Shulman sise au 299, 95<sup>e</sup> Avenue, afin de permettre l'agrandissement d'un garage isolé ;

*CONSIDÉRANT* qu'il y a eu erreur de frappe concernant les dimensions des superficies et que la résolution 263-2019 a été acceptée avec les dimensions des superficies erronées soit :

L'agrandissement du garage isolé de 41.8 mètres carrés en fermant l'abri d'automobile pour avoir une superficie totale de 120 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés, ce qui représente 60% de la superficie habitable au sol de la maison.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant, il est résolu unanimement d'accepter la résolution 263-2019 concernant la demande de dérogation mineure DM-15-2019 pour la propriété de madame Irina Rau et monsieur Sergei Shulman sise au 299, 95<sup>e</sup> Avenue, afin de permettre l'agrandissement d'un garage isolé avec les bonnes superficies soit :

L'agrandissement du garage isolé de 45.08 mètres carrés en fermant l'abri d'automobile pour avoir une superficie totale de 123.28 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés, ce qui représente 61.98% de la superficie habitable au sol de la maison.

La résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation.

Adoptée

2019/09/09  
289-2019

## DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le vote est demandé :

Membres	Pour	Contre
Ginette Caza	X	
Heather L'Heureux		X
Roger Carignan	X	
Sylvie Tourangeau		X
François Boileau	X	
Johanne Leduc	X	
Résultat	4	2

Le maire ne votant pas, il est résolu majoritairement d'autoriser l'officier responsable de l'application des règlements sur le territoire de la Municipalité à entreprendre les procédures pour présenter à la Cour municipale, le dossier suivant ;

- 3700-96-8256 Stationnement de véhicule utilitaire, de véhicule lourd de véhicule/équipement récréatif

Adoptée

---

290-2019

## AJOUT DE FRAIS À L'OFFRE DE SERVICE – NETTOYAGE DE TERRAIN

*ATTENDU* que la résolution 182-2019 a été adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 2019 afin de retenir les services de *J.R. Caza et Frère inc.* pour procéder aux travaux de démolition, d'enlèvement et disposition des biens, effets et autres objets se trouvant sur le lot 4 670 892 au montant de 53 105,66 \$ taxes incluses, et ce suite au non-respect, par M. André Chartier, du jugement no : 760-17-004773-175 rendu par l'honorable Michel Déziel j.c.s en date du 6 février 2019 dans le dossier Municipalité de Saint-Anicet C. André Chartier.

*ATTENDU* que lors de l'exécution des travaux, il a eu des difficultés imprévues soit :

- Le débranchement de compteurs avec Hydro-Québec, la venue d'un électricien sur les lieux ;
- Six (6) fosses septiques supplémentaires qui étaient enfouies sous la végétation ;
- L'exclusion d'une roulotte.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant, il est résolu unanimement de payer les frais supplémentaires de 11 541, 86 \$ puisque l'entreprise *J.R. Caza et Frère inc.* a spécifié à la personne en autorité lors de leur visite quotidienne tous les imprévus qui survenaient et que celle-ci les approuvait. Les coûts encourus dans l'exécution du jugement constituent selon l'article 233 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme une créance prioritaire sur l'immeuble.

Adoptée

---

2019/09/09  
291-2019

### DEMANDE DE VÉRIFICATION DE COURS D'EAU À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

*CONSIDÉRANT* qu'une vérification de la cartographie du secteur indique qu'il y a possiblement présence de cours d'eau par opposition à des fossés sur les lots 2 843 465, 2 843 468, 2 843 469 et 5 034 321 ;

*CONSIDÉRANT* que les propriétaires demandent des informations pour des projets futurs, il est nécessaire d'obtenir ces informations.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent de vérifier s'il y a présence de cours d'eau sur les lots 2 843 465, 2 843 468, 2 843 469 et 5 034 321 pour informer les propriétaires concernés.

Adoptée

---

292-2019

### ADOPTION DU RÈGLEMENT #308-41 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

*ATTENDU* que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

*ATTENDU* que le conseil désire modifier la grille des spécifications des zones REC-5 et REC-6 et des zones V-9 à V-14 afin de :

- Permettre l'usage récréation commerciale intensive dans les zones REC-5, REC-6, V-13 et V-14 ;
- Retirer l'usage de terrain de golf comme usage spécifiquement autorisé à la grille des spécifications de la V-12 ;
- Permettre l'usage récréation extérieure dans les zones V-13 et V-14 ;
- Ajuster les notes au bas de la grille des spécifications pour les zones V-9 à V-14 en conséquence des modifications.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas il est résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 308-41 soit adopté.

Adoptée

---

293-2019

### RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE GROS SEL DE VOIRIE

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir un prix à la tonne métrique pour du gros sel de voirie en vrac pour la saison 2019-2020 pour une quantité estimée de 1800 tonnes métriques à quatre (4) entrepreneurs ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions conformes, soit :

- |                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| • Sel Windsor Ltée | 96,59 \$/tonne plus taxes  |
| • Compass Minerals | 120,64 \$/tonne plus taxes |
| • Cargill Sel      | 129,98 \$/tonne plus taxes |

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.



2019/09/09

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir la soumission déposée par *Sel Windsor Ltée*, au montant de 96,59 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables livrée à notre entrepôt, pour la saison 2019-2020 pour une quantité estimée de 1800 tonnes métriques.

Adoptée

294-2019

### RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR L'ABRASIF

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir un prix pour de l'abrasif, soit un mélange de sable lavé et tamisé pour la saison 2019-2020 à trois (3) entrepreneurs ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes, soit :

NOM	SABLE/ TM 1080	PIERR E/TM 360	MÉLANG E/TM 1800	TRANSPORT/ TM 1800	TOTAL
J.R. CAZA & FRÈRE INC.	13,00 \$	14,50 \$	0,90 \$	1,44 \$	33 904,00 \$ plus taxes
BAUVAL CARRIÈRES RÉGIONALES	10,50 \$	10,90 \$	0,50 \$	4,75 \$	35 698,00 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir la soumission pour l'achat d'abrasif de *J.R. Caza & Frère inc.* pour un montant de 33 904,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

295-2019

### RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES

*ATTENDU* que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des avenues privées pour la saison 2019-2020 à deux (2) entrepreneurs ;

- Ferme François Paquin et fils ;
- Guindon et Filles ;

*ATTENDU* que la Municipalité a reçu une (1) soumission de Ferme François Paquin et fils pour l'ensemble des avenues privées.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant, il est résolu unanimement de retenir la soumission de déneigement des avenues privées pour la saison 2019-2020 avec *Ferme François Paquin et fils* pour l'ensemble des avenues privées concernées pour un montant de 59 300,00 \$ plus les taxes applicables.

Ces montants sont remboursés par les propriétaires d'immeubles concernés par ces chemins.

Adoptée

2019/09/09  
296-2019

### **MANDATER UN INGÉNIEUR POUR LA CAPACITÉ DU RÉSEAU D'ÉGOUT**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services d'un ingénieur pour connaître la capacité restante dans le réseau d'égout de l'usine d'épuration.

Adoptée

297-2019

### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CHEMIN DE PLANCHES**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.  
Le maire ne votant, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à effectuer l'installation de panneaux de signalisation interdisant de stationner sur le Chemin de Planches ;

- Depuis la limite nord du Chemin de Planches en direction sud jusqu'à la Route 132.

Adoptée

298-2019

### **RÉPARTION DE L'ASPHALTE SUR LE CHEMIN DE PLANCHES**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Le maire ne votant, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à effectuer la réparation de l'asphalte suite à l'incendie d'un véhicule sur le Chemin de Planches.

Adoptée

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'août 2019.

### **VARIA**

#### **TOUR DE TABLE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Heure de début : 20 h 06

Heure de fin : 20 h 43

299-2019

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

Le maire, Gino Moretti demande la levée de la séance ordinaire.  
Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau, de lever la séance.  
Il est 20 h 44.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Gino Moretti  
Maire

\_\_\_\_\_  
Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.